

## DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**Monsieur Nicolas GLINCHE**  
Attaché territorial  
Chef du service Sports  
Direction de la Culture, du patrimoine et des sports  
Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement territorial

## LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant l'adaptation d'organisation des services à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

## A R R E T E

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Monsieur GLINCHE, attaché territorial, Chef du service Sports, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

## à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
  - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
  - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

**ARTICLE 2** Délégation est donnée à Monsieur GLINCHE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

**ARTICLE 3** Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur GLINCHE et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,  
  
 Dominique LE MÈNER  


Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
 le caractère exécutoire de cet acte le 23 AVR. 2025  
 après dépôt en préfecture le 23 AVR. 2025  
 après publication ou notification le 25 AVR. 2025